

**CANTON DE RIOZ
COMMUNE DE BUSSIÈRES**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 12 DECEMBRE 2018**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du 07 Novembre 2018.
2. Devis PLIMETAL (Délib)
3. Devis éclairage public (délib)
4. FORET : Travaux sylvicoles 2019 (délib)
5. FORET : Règlement d'affouage 2018-2019 (délib)
6. FORET : adhésion PEFC (délib)
7. ENEDIS : déplacement d'un support HTA au bord de la RD 66 (délib)
8. Eau et assainissement : validation des RPQS 2016 et 2017 (délib)
9. Informations « urbanisme » et « nouveautés Elections »
10. Date des vœux
11. Dates des prochaines réunions du CM
12. Questions diverses

Le Maire certifie sous sa responsabilité, que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 06 décembre 2018, et que le nombre de conseillers en exercice est de DIX.

L'an deux mille dix-huit, le douze du mois de décembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussièrés s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

PRESENTS : Mmes Geneviève ROUX, Joëlle DUPONT.

MM. Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Sébastien GALLIOT, Patrice ERSA, Fabrice LALLEMAND, Pierrick REGARD.

ABSENTS : Mme Anne-Lise GATRAT, M Mario MOREIRA.

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

1 – APPROBATION DU PV DU 07 novembre 2018

Il y a lieu de rectifier la délibération du point 4 : CAPTAGES HAUT DU MONT : prix acquisitions des parcelles du PPI.

Il est convenu d'ajouter : Mme DUPONT Joëlle ne prend pas part à la discussion ni au vote puisque concernée par cette opération..

En conséquence une nouvelle délibération sera établie :

D 56-2018 : CAPTAGES HAUT DU MONT : PRIX D'ACQUISITION DES PARCELLES DE TERRAIN PPI (périmètre de protection immédiat).ANNULE ET REMPLACE LA D 53-2018

Après consultation et évaluation du service des domaines en date du 14 mars 2018, la valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison. Elle est fixée à 0.22 €/m2 avec une marge de négociation de 10 %.

Mme DUPONT Joëlle ne prend pas part à la discussion ni au vote puisque concernée par cette opération..

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **De fixer le prix d'acquisition des parcelles concernées à 0.25 €/m2.**
- **Demandent au Maire d'établir les courriers correspondants.**
- **Autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

VOIX : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour les autres points, le procès verbal est approuvé par 8 voix.

2 - DEVIS PLIMETAL

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du devis PLIMETAL n°19873 d'un montant de 300,00€ HT soit 360,00€ TTC concernant le limiteur de la barrière de l'Eglise (complément de la délibération D44-2018 travaux Eglise devis barrière PLIMETAL).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- De valider le devis N °19873 d'un montant de 300,00€ HT soit 360,00€ TTC,
- D'autoriser le Maire à signer le devis et tout documents afférents à ce dossier.

VOIX : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 - DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du devis de l'entreprise MILLERET n°1718137 d'un montant de 3 942,52€ HT soit 4 731,02€ TTC concernant l'éclairage public : création d'un EP à l'entrée du village et le remplacement d'une lampe 125w

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Valident le devis N °1718137 d'un montant de 3 942,52€ HT soit 4 731,02€ TTC,
- Autorisent le Maire à signer le devis et tous documents afférents à ce dossier,
- Précisent que les crédits seront alloués sur le Budget Principal 2019.

VOIX : POUR : 8 CONTRE : ABSTENTION :

4 - FORET : TRAVAUX SYLVICOLES 2019

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le devis des travaux 2019 d'un montant de 2 793,15€ HT soit 3 72,47€ TTC répartis comme suit :

- Travaux sylvicoles en Investissement : 1 576,20€ HT
- Travaux d'infrastructure en Fonctionnement : 1 216,95€ HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Valident le devis N °DEC-19-842054-00296142/11043 d'un montant de 2 793,15€ HT soit 3 72,47€ TTC
- Autorisent le Maire à signer le devis et tous documents afférents à ce dossier,
- Précisent que les crédits seront alloués sur le Budget Principal 2019.

VOIX : **POUR :** **8** **CONTRE :** **ABSTENTION :**

5 - FORET : REGLEMENT D’AFFOUAGE 2018-2019

Le Maire :

- expose aux membres du Conseil Municipal le règlement d'affouage pour l'hiver 2018-2019,
- précise que le nombre d'affouagistes est de : 34
- précise que le prix de la portion d'affouage est de 75€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Valident le règlement d'affouage ainsi présenté et annexé ;
- Valident le prix de la portion d'affouage à 75,00 €.

VOIX : **POUR :** **8** **CONTRE :** **ABSTENTION :**

6 – FORET : ADHESION PEFC

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'adhésion à la certification PEFC arrive à échéance au 31 décembre 2018.

Cette certification a :

- une durée 5 ans
- un coût de 188ha x 0.65€ +20€ de contribution soit 142,31€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Valident le renouvellement de l'adhésion au PEFC pour une durée de 5 ans;
- Autorisent le Maire à signer tous documents afférents à cette adhésion.

VOIX : **POUR :** **8** **CONTRE :** **ABSTENTION :**

7 - ENEDIS : DEPLACEMENT D’UN SUPPORT HTA AU BORD DE LA RD66

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'un déplacement de support béton HTA de 1,50m à la suite de l'aménagement de la RD66.

Une convention de servitude doit être ratifiée par la commune de BUSSIERES et ENEDIS. L'entreprise BOIRON Electricité est chargée par ENEDIS de procéder à l'étude et aux travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Valident la convention de servitude ainsi présentée,
- Autorisent le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

VOIX : POUR : 8 CONTRE : ABSTENTION :

8 - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU COLLECTIF 2016

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le RPQS EAU 2016.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

VOIX : POUR : 8 CONTRE : ABSTENTION :

9 - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le RPQS ASSAINISSEMENT 2016.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

VOIX : POUR : 8 CONTRE : ABSTENTION :

10 - : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU COLLECTIF 2017

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le RPQS EAU 2017.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

VOIX : POUR : 8 CONTRE : ABSTENTION :

11 - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le RPQS ASSAINISSEMENT 2017.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

VOIX : POUR : 8 CONTRE : ABSTENTION :

12 – INFOMATION « URBANISME » et « NOUVEAUTES ELECTIONS

A/ - URBANISME

*** : Dossier « LOTISSEMENT « CHAMPS FLEURIS »**

A la suite de la rencontre du 7 novembre 2018 (cf. dernier conseil municipal) il avait été convenu d'envoyer la proposition retenue à Monsieur BAULU de la DDT, pour avis.

Une réponse nous a été adressée le 23 novembre 2018 qui n'est pas très explicite. Après discussion, le Maire est chargé d'organiser une rencontre avec les conjoints DEBIEF et INGENIERIE 70 en janvier 2019.

B/* – Dossier succession FRAISSE Philippe.

Une offre est actuellement en cours. Une rencontre avec la commission « Urbanisme » a été sollicitée. Après discussion, la date retenue est le 03 janvier à 18 heures.

C/ – Déclarations Préalables :

*** DUPONT CLAUDE – Démolition mur rue du four.**

Accordée. Le Plan d'alignement nécessite un retrait de 2 m dans le cadre de la création d'une nouvelle clôture.

TISSERAND Sylvie : Abri de chaudière –

Accordée. Il a été demandé une déclaration préalable pour la clôture aux normes du PLU. L'intéressée doit faire le nécessaire.

D – NOUVEAUTES ELECTIONS

La réforme donne lieu à la nouvelle édition de l'ensemble des cartes électorales. Chaque électeur se verra désormais attribuer un « identifiant national d'électeur (INE) unique et permanent. L'édition de ces cartes se fera courant avril 2019.

La date limite d'inscription est fixée au 31 mars 2019.

13 - DATE DES VOEUX : 26 janvier 2019 . Un complément d'information sera diffusée à la population.

14 – DATES DES PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 janvier, 13 février et 20 mars 2019

15 – QUESTIONS DIVERSES :

- Départ du locataire de l'appartement 19, rue de l'Eglise (côté gauche) à la suite d'un contrat de travail non renouvelé. Patrice ERSA prend en charge ce dossier.
- Désignations délégués à la commission « eau et assainissement » à la CCPR : MM Sébastien GALLIOT, titulaire et Guy DUCRET, suppléant.
- L'ordre du jour du conseil municipal sera inscrit sur le site de la commune.
- Fermeture mairie : du 20 décembre au soir au 03 Janvier 2019 inclus.
- Distribution des colis des aînés : samedi 15 décembre .

La séance est levée à 10 heures 45.